

TMD – CONDUCTEURS ROUTIERS - BASE

Formation réalisée par BVT Organisme agréé par Arrêté Ministériel du 6décembre 2012- modifié par Arrêté Ministériel du 5 Novembre 2013 N° NOR : DEVP1241083A modifié par DEVP1328438A

Inter ou Intra-entreprises.

Pré requis :

- Aucun.

Public concerné :

- Conducteurs routiers.

Objectifs de la formation :

- Répondre aux obligations réglementaires du TMD.
- Obtenir le certificat TMD de base pour Conducteurs Routiers. Ce certificat est obligatoire pour accéder à toute autre spécialisation.
- Etre sensibilisé aux risques liés au transport des Marchandises Dangereuses.
- Connaître les règles concernant le marquage, l'étiquetage, le stockage, la conformité des véhicules, des documents, pour le transport des marchandises dangereuses.

Moyens techniques et pédagogiques utilisés :

- Ordinateur portable (pour le formateur).
- Vidéo projecteur pour présentation des supports PowerPoint.
- Distribution d'un support de cours (livret stagiaire), à tous les participants.
- Nombreux exercices d'application (écrits ou oraux) suivis de leur corrigé.
- Equipements nécessaires pour la pratique des Exercices Incendie, et Expériences.
- Test d'évaluation final.

Moyens d'encadrement :

- Stage animé par un formateur habilité, et répondant au Cahier des Charges ministériel.

Modalités de suivi de l'exécution de la formation :

- Signature d'une feuille d'émargement individuelle par le stagiaire et le formateur, par demi-journée de formation.
- Evaluation à chaud remplie par le stagiaire en fin de stage.

Validation de la formation :

- Obtention du certificat TMD, attestant de la réussite au test final (minimum requis 70%). Certificat valable 5 ans.

Programme de formation :

TMD – CONDUCTEURS ROUTIERS - BASE

Programme et durée de la formation :

- Le stage se déroule sur une durée de 3 jours, à raison de 7h00 par jour.
- Durée totale du stage : 21 heures